

MOBILITÉS

Un plan d'actions pour la zone aéroportuaire Paris-Orly

Depuis 2019, un Plan de mobilité employeurs commun (PDMEC) est mis en place sur la zone aéroportuaire Paris-Orly pour améliorer les déplacements domicile-travail de ses quelque 10 000 salariés, dans l'optique de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, et de limiter les phénomènes de congestion sur la plateforme. Ce plan est piloté par l'association Orly'Pro'Mobilité qui regroupe cinq entreprises (Groupe ADP, Air France, Groupe Europe Handling, Hub Safe, Hub One) et le territoire Grand Orly Seine Bièvre.

UN PLAN POUR QUOI ?

« Le plan de mobilité est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements d'une entreprise visant à réduire l'usage de la voiture individuelle », explique l'association. Et ce, pour réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-travail des salariés. Pour ce faire, « le PDMEC facilite la mutualisation des besoins et coûts de plusieurs entreprises sur une même zone géographique. »

Il permet ainsi aux entreprises de se conformer à la loi d'orientation des

mobilités (LOM), en vigueur depuis 2020, qui oblige, toutes celles de plus de 50 salariés sur un même site, à mettre en œuvre des plans de mobilités durables pour les trajets domicile-travail de leurs salariés. « De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte oblige, depuis 2018, tout pôle économique de plus de 250 salariés à mettre en place des mesures de covoiturage », rappelle également l'association.

FAVORISER LE COVOITURAGE ET LA PRATIQUE DU VÉLO

Au terme de près de deux ans d'études, d'analyse et d'enquêtes auprès des salariés (menées par la [CCI Val-de-Marne](#) qui anime l'association et l'accompagne dans la mise en œuvre du PDMEC), un plan d'actions triennal (2022-2024) a été élaboré. Ce plan prévoit d'une part des actions en faveur du covoiturage : la mise à disposition des salariés d'une application dédiée facilitant la mise en relation des personnes travaillant dans la zone aéroportuaire ou encore des places de parking réservées aux covoitureurs. Le plan d'actions va

aussi s'attacher à promouvoir et à favoriser la pratique du vélo via un renforcement des pistes cyclables sur la plateforme, l'installation de parkings vélos sécurisés ou encore l'organisation d'animations (ateliers réparation, mise à disposition de Vélo à assistance électrique) pendant la Semaine de la Mobilité, en septembre. Enfin, ce plan d'actions va donner lieu à un plan de communication à destination des salariés pour promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et leurs avantages notamment en matière de coûts.

Plus d'infos au 06 38 95 53 41 ou par mail à l'adresse : agermain@cci-paris-idf.fr ■